



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 48157

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétante diminution des crédits du Conservatoire pour la forêt méditerranéenne. En effet, cette ligne budgétaire, créée en 1987, alimentée par une taxe sur le produit de la vente de briquets et d'allumettes et dotée de 100 MF, est destinée à financer, conjointement avec les collectivités locales, des programmes d'actions intéressants tant l'équipement du terrain que la sensibilisation de l'ensemble de la population. Cette dotation est ramenée à 58,95 MF au titre de l'année 1996 et laisse apparaître un désengagement de l'État au financement des 700 forestiers sapeurs qui sont chargés du débroussaillage et de la surveillance de notre forêt méditerranéenne. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que cette dotation budgétaire ne sera pas affectée par la rigueur, en 1997. Cette dotation est nécessaire pour la protection de notre patrimoine forestier méditerranéen.

Texte de la réponse

Ouverte en 1987, la ligne budgétaire 61-02/10 de regroupement des crédits du Conservatoire de la forêt méditerranéenne est destinée à financer la création d'aménagements de prévention des feux de forêt dans cette zone géographique. Ainsi depuis dix ans d'importants aménagements et équipements ont été réalisés, le plus souvent en partenariat avec les collectivités territoriales. Ces efforts semblent d'ailleurs porter leurs fruits avec les bilans satisfaisants obtenus au cours des six dernières années par la lutte contre les feux de forêt, même si ces résultats restent fragiles et à la merci de conditions climatiques défavorables. Il convient également de noter que l'intervention du Conservatoire de la forêt méditerranéenne se trouve complétée et renforcée par nombre d'autres actions du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Celles-ci concernent la surveillance, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels méditerranéens grâce notamment au sylvopastoralisme ainsi que l'équipement et le développement de l'espace rural. Pour sa part, l'Union européenne apporte aussi son concours financier, grâce au règlement 2158/92 relatif à la protection des forêts européennes contre les incendies. Bien que la priorité gouvernementale de réduction du déficit budgétaire conduisait à modifier à la baisse la dotation 1996 du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, il faut noter que la loi de finances pour 1997 a fixé à 62 MF le montant de ses crédits qui sont donc en légère augmentation. Le Gouvernement confirme ainsi sa volonté de maintenir à niveau les moyens financiers du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, dispositif central de la prévention des feux de forêt en zone méditerranéenne.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48157

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 621

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1778